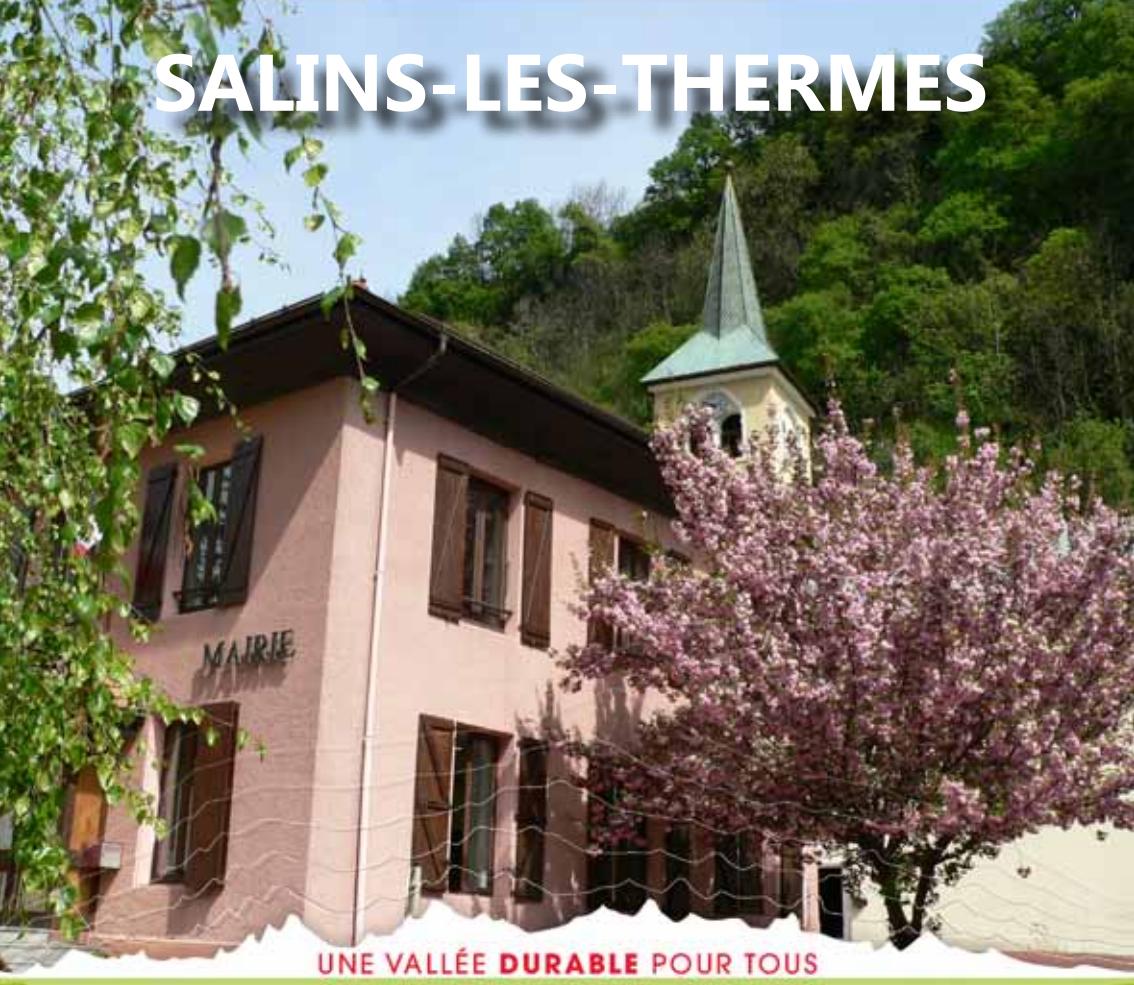


# SALINS-LES-THERMES



Risques Naturels et Technologiques :  
**LES BONS RÉFLEXES FACE AU DANGER !**



**TARENTAISE**  
**à::venir**  
2009/2015

**Document**  
**à conserver**

# LE MOT DU MAIRE

La commune de Salins-les-Thermes comme bien d'autres communes montagnardes, concentre une grande potentialité de risques majeurs qu'ils soient d'origines naturelles (inondation, chute de blocs...) ou technologiques (nucléaire, industriel, transport de marchandises dangereuses, barrage).

Si notre commune n'est pas plus exposée qu'une autre, nous ne sommes pourtant pas à l'abri d'une catastrophe naturelle ou technologique majeure. Face à cette situation, notre rôle est de tout mettre en œuvre pour votre sécurité. Un plan communal de sauvegarde a donc été élaboré avec les services municipaux, en lien avec les élus, afin de s'organiser au mieux en cas de crise et assurer le jour « J » la protection et la mise en sécurité de la population.

Mais l'actualité nous rappelle combien nous devons rester humbles devant la puissance dévastatrice de certains phénomènes. Même si nous tenterons d'intervenir au mieux en cas de besoin, rien ne remplacera votre mobilisation et votre participation pour le bon déroulement des opérations de secours.

La meilleure des préventions repose sur la conscience du risque et la population doit être associée à la démarche.

Ce guide simple est destiné à vous sensibiliser sur les risques naturels ou technologiques, sur leurs conséquences et sur les mesures de sauvegarde que vous pourriez être amené à prendre pour vous protéger.

Dans votre intérêt, conservez-le précieusement.

Informé et responsable, chacun d'entre vous pourra ainsi mieux réagir, relayer l'information et se mobiliser en cas de crise importante.

Pour que chacun soit un acteur actif de sa sécurité et de celle des autres.

**Denise Prieur,**  
Maire de Salins-les Thermes



## Pour en savoir plus

### Le site Internet de la commune

DICRIM, document d'information communal sur les risques majeurs, téléchargeable sur [www.salinslesthermes.fr](http://www.salinslesthermes.fr)

### IRMA

Institut des Risques MAjeurs  
15, rue Eugène Faure - 38000 Grenoble  
Tél. 04 76 47 73 73  
[www.irma-grenoble.com](http://www.irma-grenoble.com)

### Ministère de l'Énergie, de l'Énergie, du Développement et de l'Aménagement Durables

Portail Internet du ministère dédié à la prévention des risques majeurs : [www.prim.net](http://www.prim.net)

### Préfecture de la Savoie

Information et prévention des risques en Savoie  
[www.savoie.pref.gouv.fr](http://www.savoie.pref.gouv.fr)

# > SOMMAIRE

2	<b>MOT DU MAIRE EN SAVOIR PLUS</b>	> 12 SÉISME
3	<b>LE RISQUE MAJEUR</b>	> 13 MÉTÉO
4	<b>L'ALERTE</b>	> 14-15 INDUSTRIEL
5	<b>LES BONS RÉFLEXES</b>	> 16-17 BARRAGE
6-7	<b>EN CAS DE RISQUE MAJEUR</b>	> 18 NUCLÉAIRE
8-9	<b>INONDATION</b>	> 19 TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES
10-11	<b>MOUVEMENT DE TERRAIN</b>	

# Le risque > MAJEUR

Le risque majeur se définit comme UN ÉVÈNEMENT BRUTAL ET LE PLUS SOUVENT IMPRÉVU, d'origine naturelle ou technologique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.



L'aléa



L'enjeu



Le risque



## > L'ALERTE

**En cas d'évènement grave, l'alerte et l'information de la population relèvent de la responsabilité de l'Etat et des maires.**

**À l'heure actuelle, la commune de Salins-Les-Thermes utilise les moyens suivants :**

- > La Sirène risque industriel située au « virage des Belleville »
- > Un haut parleur mobile installé sur un véhicule, capable de diffuser le signal national d'alerte et des consignes de sécurité
- > Les radios (103.9 France Bleu Pays de Savoie) ou télévisions

## > Début de l'alerte

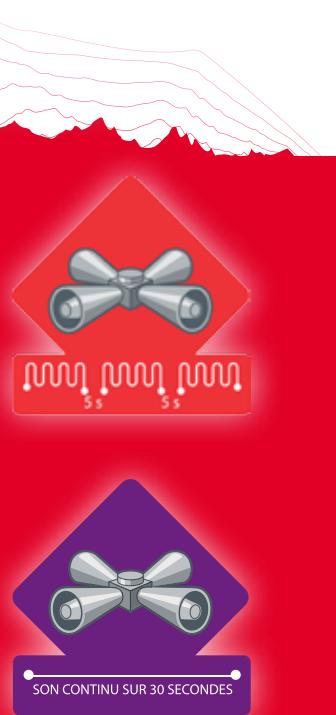
En cas de danger imminent, la sirène peut être déclenchée.

Ce signal consiste en trois émissions successives d'une minute et 41 secondes chacune, séparées par des intervalles de cinq secondes. Le son est montant et descendant.

> La mise à l'abri immédiate est la protection la plus efficace, elle permet d'attendre la fin de l'alerte ou le cas échéant l'arrivée des secours en vue d'une évacuation.

## > Fin de l'alerte

Une fois le danger écarté, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.



# Ayez > LES BONS RÉFLEXES !

## > Ce qu'il faut faire...

### > Mettez vous à l'abri :

Entrez dans le bâtiment le plus proche, de préférence dans une pièce sans fenêtre, munissez-vous d'une radio et attendez les consignes avant de ressortir. Si vous êtes en voiture, garez-vous et entrez dans le bâtiment le plus proche. Il s'agit de vous protéger physiquement. Dans le cas d'un séisme, la mise à l'abri se fait à l'extérieur, loin des bâtiments.



### > Écoutez la radio 103.9 France Bleu Pays de Savoie :

Vous pourrez connaître la nature du danger, son évolution ainsi que les consignes de sécurité à suivre. Munissez-vous d'une radio à piles, l'électricité peut être coupée.



### > Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités :

Reunissez vos papiers d'identité, vos effets personnels indispensables (médicaments, lunettes...), de l'eau, des vêtements appropriés, lampes de poche, couvertures. Pensez à vos voisins qui sont seuls et non autonomes (personnes âgées, handicapées...).



### > Coupez le gaz et l'électricité :

Pour éviter les risques d'explosion ou de court circuit.



## > ... et ne pas faire

### > N'allez pas chercher vos enfants à l'école :

Les enseignants les mettront en sécurité grâce à leur Plan Particulier de Mise en Sûreté qui organise la sécurité des enfants dès la réception de l'alerte, et ce jusqu'à l'arrivée des secours. Vous ne feriez qu'encombrer les voies de circulation, vous exposer ou les exposer au danger inutilement.



### > Ne téléphonez pas :

Tous les renseignements vous seront fournis par la radio. Libérez les lignes pour les secours, qu'il s'agisse du téléphone fixe ou du portable.



# Qui fait quoi

## EN CAS DE RISQUE MAJEUR ?

1

Un camion transportant des produits chimiques s'est renversé à proximité du centre de la commune. Une fuite pourrait engendrer un nuage toxique ou une explosion...



2

Les services de secours et de sécurité interviennent sur le lieu de l'accident. Le Maire est Directeur des Opérations de Secours, il assure la coordination des opérations.

3

Il déclenche si besoin son Plan Communal de Sauvegarde et assure avec son équipe les mesures de protection de la population. Son poste de commandement est installé en mairie.

4

Les services municipaux sont organisés avec des missions très précises qu'elles soient d'ordre techniques (logistique, circulation...) ou de soutien (hébergement, ravitaillement).

5

Si le sinistre dépasse les capacités techniques de la commune, ou s'il touche plusieurs communes, le Préfet devient Directeur des Opérations de Secours. Il déclenche le plan ORSEC ou un autre plan d'urgence (Plan Rouge...).

7

Les radios diffusent les consignes de sécurité. Mettez-vous à l'abri en attendant la levée de l'alerte, ou en vue d'une évacuation si elle est nécessaire.



6

Les enfants à l'école sont mis en sécurité. Le personnel scolaire a réalisé un Plan Particulier de Mise en Sûreté, afin de faire face à une situation de risque.



Illustration : Laura Brossard



# Le risque > INONDATION



Des précipitations orageuses intenses, ou des épisodes pluvieux prolongés conjugués avec la fonte des neiges, peuvent grossir le Doron de Bozel et engendrer des crues torrentielles.

Le torrent se charge en matériaux solides (blocs, sables, bois...) pouvant former des barrages (embâcles) contre les ponts ou les obstacles naturels. Quand ils viennent à céder, la quantité d'eau libérée brutalement peut provoquer un effet de vague dévastateur.

L'établissement thermal, le terrain de football, les jardins riverains et les sous-sols de quelques maisons en rive droite sont exposés au risque d'inondation.

Le pont de la RD 915 pourrait se retrouver infranchisable en cas de crue importante.

## Evènement marquant

### 15 Septembre 1733,

Le Doron pénètre dans le village de Salins et emporte plusieurs maisons.

Tous les bâtiments entre Salins et Moûtiers sont endommagés, et les eaux coulent pendant une semaine dans la rue du village. (D'après Paul MOUGIN)

## > Les bons réflexes

### Consignes générales



## À savoir

La moitié des victimes d'inondations le sont au volant de leur voiture car une voiture flotte dans 30 cm d'eau.

## > Restons au sec !

### Améliorer la connaissance du risque

Dans le cadre des directives nationales pour la prévention des inondations, un atlas des zones inondables a été réalisé afin d'étudier et cartographier le risque de débordement de l'Isère en cas de crue centennale. Ce document permet ainsi d'informer les collectivités et les habitants des communes concernées sur les secteurs à risques en cas d'inondation.

### Pour l'existant

#### Les travaux de protection

Les rives du Doron ont été endiguées au début des années 90

#### L'entretien des berges

le Sivom de Moûtiers gère l'entretien des berges et des cours d'eau. Les abords et le lit des ruisseaux sont périodiquement nettoyés pour éviter la formation d'embâcles lors des crues.



## Consignes spécifiques

### En cas d'annonce de risque de crue



> Mettez hors d'eau le maximum de vos biens et les produits polluants (engrais, produits de nettoyage, pesticides...).

> Fermez toutes les ouvertures et installez des protections temporaires, pour ralentir la pénétration de l'eau et limiter les dégâts.

### Pendant la crue



> Abritez-vous dans les étages, sans prendre l'ascenseur avec une réserve d'eau potable.

### Après l'inondation

- > Attendez les consignes pour boire l'eau du robinet.
- > Aérez et nettoyez les pièces.
- > Ne branchez le gaz et l'électricité que si votre installation est bien sèche.



## Le risque ➤ CHUTE DE BLOCS



Les chutes de pierres et de blocs sont des phénomènes brutaux et imprévisibles, représentant un danger permanent pour les personnes et les biens.

L'instabilité des falaises et des versants rocheux résulte de la nature et de la structure du terrain, de la pente et de la quantité d'eau infiltrée dans la roche.

La fonte des neiges, l'alternance gel-dégel ainsi que les périodes de fortes précipitations favorisent la chute des rochers en montagne.

Deux secteurs sont particulièrement concernés par ce phénomène :

La falaise située au dessus de la RD 915 AD (désormais fermée) peut produire des éboulements de masse et des chutes de blocs et de pierres.

La cour de l'entreprise Botto et le hangar proche de la route sont donc grandement exposés. Il est recommandé d'éviter de s'y déplacer moins de 48h après une forte pluie ou en période de gel/dégel.

### Le 12 janvier 2004,

Un éboulement d'environ 300 m<sup>3</sup> obstrue la RD 915 AD à hauteur de l'entreprise Botto. L'essentiel de la masse décrochée atterrit sur la RD mais le parapet aval de la route sera détruit et quelques éléments se propageront dans l'enceinte de l'entreprise.

Un bus faisant la liaison Salins-Brides est surpris par l'éboulement. Selon les personnes présentes un tremblement aurait été ressenti.



### Chute de pierres, chute de blocs ou éboulement ?

On parle de pierres lorsque leur volume ne dépasse pas le dm<sup>3</sup>. Dans le cas de chute de blocs, la taille des éléments rocheux est donc supérieure mais le volume total des matériaux mobilisés est limité à une centaine de m<sup>3</sup>. Au-delà, on parlera d'éboulement.

## ➤ Les mesures de prévention...

La prise en compte du risque dans l'aménagement (limitation de l'extension des habitations exposées, renforcement des façades...) est là encore la mesure de prévention numéro 1 !

Pour l'existant, la commune a installé des ouvrages de protection (filets ASM, grillages) et des reconnaissances sur le terrain sont régulièrement organisées afin d'identifier et purger les blocs menaçant de se décrocher.



## ➤ Les bons réflexes Consignes spécifiques



➤ Éloignez-vous immédiatement de la zone dangereuse



➤ Évacuez les locaux touchés

### Après l'évènement :



## Le risque SÉISME



Les séismes alpins trouvent leur origine dans l'affrontement des plaques tectoniques : la plaque africaine pousse la microplaquette adriatique qui elle-même rentre en collision avec la plaque eurasienne.

La vallée de la Tarentaise est soumise à une activité sismique fréquente mais modérée en magnitude. Salins-Les-Thermes est classée en zone de sismicité faible (1b), un risque à ne pas négliger.

### Les mesures de prévention

Si les mécanismes des séismes sont aujourd'hui mieux connus, ils demeurent encore un phénomène imprévisible.

Seules des mesures de prévention peuvent, par conséquent, être mises en œuvre.



- sensibilisation de la population,
- application de règles parasismiques pour les constructions, nouvelles ou existantes, afin de réduire la vulnérabilité du bâti.

## Les bons réflexes Consignes générales



### Consignes spécifiques

#### Pendant la première secousse

- > Restez là où vous êtes
- > À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide ou un mur porteur, éloignez-vous des fenêtres.
- > À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments, des fils électriques ou de tout ce qui peut tomber.
- > En voiture, arrêtez-vous et attendez la fin des premières secousses avant de sortir.



**À savoir :** La force du séisme ou magnitude se mesure en indice sur l'échelle de Richter. Un indice de 4 correspond à des secousses sans gravité, un indice de 5 à 7 qualifie un séisme grave, de 7 à 9 un séisme destructeur.

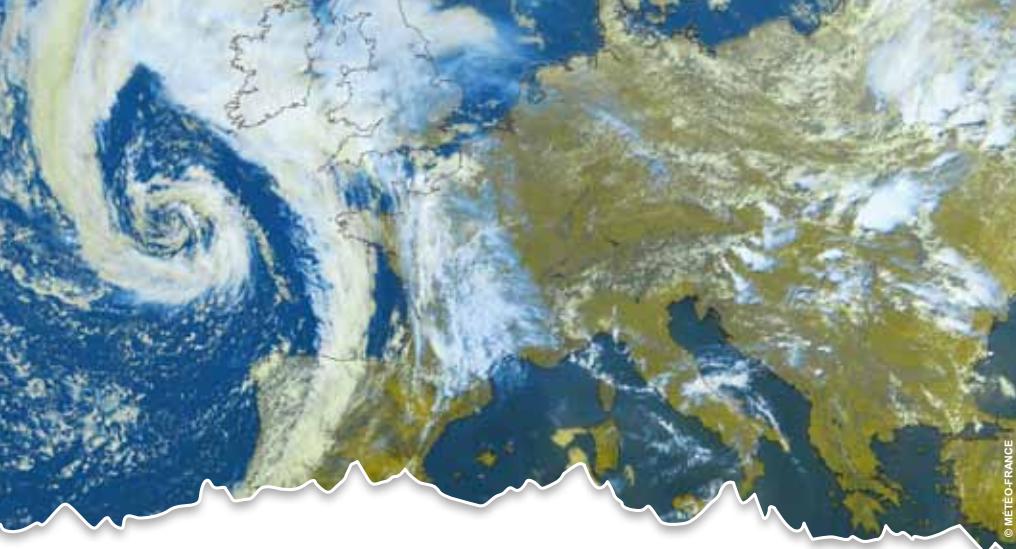


Pour mémoire, le séisme d'Annecy en 1996 avait une magnitude de 5.2.

#### Après la première secousse

- > Méfiez-vous, des répliques peuvent se produire.
- > Après un séisme important, évacuez les immeubles par les escaliers.

## Le risque SISMIQUE



© METEO-FRANCE

## Les risques MÉTÉOROLOGIQUES



Fortes chutes de neige, orages, vents violents... sont autant de risques météorologiques qui peuvent affecter la commune de Salins-Les-Thermes.

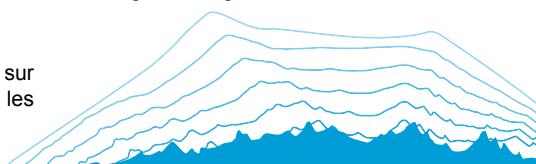
Afin d'anticiper les conséquences de ces phénomènes, Météo-France diffuse une carte de vigilance qui signale si un danger menace le département dans les prochaines 24 heures.

#### Comment serez-vous prévenus ?

Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) et relayées par les médias ou par téléphone au 32 50.

Il existe quatre couleurs (vert, jaune, orange et rouge) pour quatre niveaux de vigilance.

Dès le niveau orange, qui prévoit un phénomène dangereux de forte intensité, les pouvoirs publics s'organisent pour réagir : mise à l'abri des éventuels campeurs installés sur la commune, annulation des manifestations en plein air, sablage et salage des routes en hiver...



### Jouez la prudence, informez-vous !

> La vigilance météo est une information mise à la disposition de tous.

> Dès le niveau orange, suivez les conseils de comportements.

> Assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans complication et sans danger : inutile de risquer sa vie en partant coûte que coûte sous la tempête... ou de passer la nuit dans sa voiture sur une autoroute enneigée...

**À savoir :**  
Les risques météorologiques



vent violent



avalanche



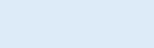
pluie/inondation



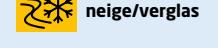
canicule



orages



grand froid



neige/verglas



# Le risque > INDUSTRIEL



La société Métaux Spéciaux située à Saint Marcel Pomblière produit essentiellement du sodium et du chlore.

Cette entreprise du secteur chimique est classée SEVESO seuil HAUT.

Un accident majeur pourrait provoquer la formation d'un nuage de chlore sur plusieurs kilomètres, engendrant des intoxications et des brûlures pour les populations et un impact important sur l'environnement.

Notre commune, voisine de Saint Marcel, est située dans le périmètre de danger, large de 2500 mètres, autour de l'usine.



## ► Les bons réflexes

### Consignes générales



### Consignes spécifiques :

- Fermez et bouchez les entrées d'air (portes, fenêtres et aérations),
  - Arrêtez le chauffage, la climatisation, la ventilation, pour limiter la pénétration des produits toxiques dans votre abri.
- Ne fumez pas et évitez toute flamme ou étincelle (danger d'explosion)

## A savoir

La loi prévoit la création de comités locaux d'information et de concertation (C.L.I.C) autour des installations Seveso à hauts risques, pour permettre au public d'être mieux informé et d'émettre des observations.

Le CLIC MSSA crée en 2007 couvre le territoire de 5 communes : Saint Marcel Hautecour Moutiers, Notre Dame du Pré et Salins les Thermes. Il est composé de représentants de l'administration, des collectivités territoriales, des exploitants, des riverains et des salariés de l'établissement concerné.

## > Les mesures de prévention

### Réduire le danger à la source...

L'exploitant de l'usine Métaux Spéciaux est soumis à la réglementation très stricte de la « directive SEVESO II » qui impose de réduire les risques à la source, c'est dire au plus près des installations.

Des études de danger ont été réalisées et sont régulièrement actualisées afin d'identifier les sources de risque, les scénarios d'accident envisageables et leurs effets sur les personnes et l'environnement.

Par ailleurs, la maîtrise de l'urbanisation permet d'assurer sur le long terme la sécurité des personnes riveraines, en évitant que de nouveaux habitants soient exposés.

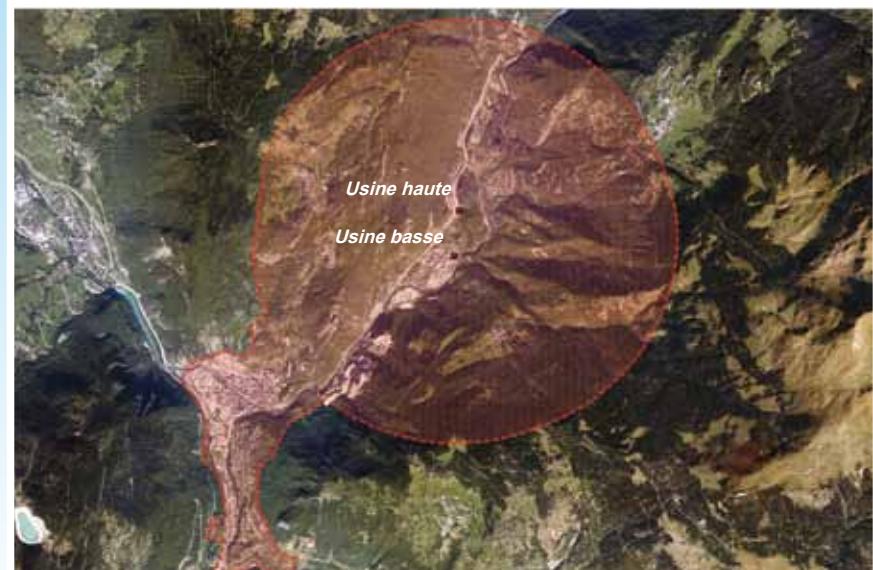
### ...et être prêt à réagir en cas d'accident

Malgré toutes les mesures de prévention et de réduction du risque, la probabilité qu'un accident survienne n'est jamais nulle. En cas d'accident majeur, dépassant l'enceinte de l'entreprise, l'organisation des secours et les services de l'Etat suivraient un Plan Particulier d'Intervention (PPI) établi par la Préfecture.

La population serait prévenue par le signal national d'alerte et par un appel téléphonique automatisé.

## >

### Périmètre de danger autour de l'usine (2500 m) (scénario correspondant à l'ouverture complète d'un wagon de chlore)



Source PPI Métaux Spéciaux , Conception : Océane Vibert, APTV 2009  
BD Ortho 2006- IGN : copie et reproduction interdites



## Le risque BARRAGE



La commune de Salins-Les-Thermes est située à l'aval du barrage de Tignes.

Le scénario pris en compte par les autorités, bien que très peu probable est la rupture totale et instantanée de l'ouvrage due à sa dégradation.

Cette rupture provoquerait une onde de submersion qui inonnerait la partie basse du territoire communal sous plusieurs mètres d'eau.



## ► Les bons réflexes Consignes générales



### Consignes spécifiques

Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités et selon les consignes :

- Gagnez le Plateau de Champoulet, en évitant le rond Point de l'Europe (Chef-lieu)
- Gagner Saint Martin (Ponserand)

## ► Les mesures de prévention

En France, les ruptures de barrage sont très rares grâce au respect de règles strictes de construction et de surveillance. Ces ouvrages font l'objet d'études et de contrôles lors de leur mise en eau et tout au long de leur exploitation (inspection visuelle, suivi des déplacements, suivi des fuites et des fissures, examen décennal approfondi...)

Des systèmes de détection permettent de repérer le moindre signe de fragilisation et de déclencher les systèmes d'alerte. **La rupture d'un barrage n'est pas brutale**, des signes précurseurs seraient observés et permettraient de mettre en place des mesures techniques pour soulager le barrage (vidange) et pour alerter la population afin de procéder à l'évacuation préventive.



Chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (P.P.I), établi par la préfecture, organisant l'alerte et les secours en cas de danger. La commune a par ailleurs mis en place un plan d'évacuation de la zone de submersion en lien avec ce plan.

## ► Onde de submersion du barrage de Tignes (scénario le plus pessimiste)



Source PPI Grand Barrage, Conception : Océane Vibert, APTV 2008.  
BD Ortho 2006- IGN : copie et reproduction interdites



## Le risque NUCLÉAIRE



## > Le risque NUCLÉAIRE

Le risque nucléaire est un événement accidentel engendrant des risques d'irradiation (exposition à un champ de rayonnements radioactifs) ou de contamination (contact avec une source radioactive par inhalation ou ingestion). Les conséquences pour la santé de l'individu dépendent de la dose absorbée.

Les centrales les plus proches de notre commune sont à plus de 100 km (Ain, Drôme, Isère), mais il faut en tenir compte. Un nuage radioactif peut parcourir des milliers de kilomètres.

## > Les mesures de prévention

En cas de catastrophe majeure, les autorités pourraient prendre des contre mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan de distribution de pastilles d'iode. L'absorption préventive ou aussi précoce que possible d'un comprimé d'iode stable sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer notamment chez les enfants. Des pastilles d'iode seraient donc distribuées à la population de moins de 25 ans et à toutes les femmes enceintes.

**A savoir :** Des comprimés seront directement distribués dans les écoles, crèches et garderies.



## > Les bons réflexes

### Consignes générales



### Consignes spécifiques

- > Fermez et bouchez les entrées d'air (portes, fenêtres et aérations)
- > Les personnes sensibles à l'iode radioactif (moins de 25 ans et femmes enceintes) sont invitées à se rendre dans le centre de distribution de pastille d'iode le plus proche :
  - L'école
  - La mairie

## Le risque TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



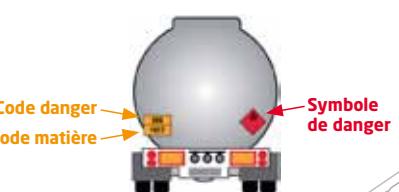
## > TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les matières dangereuses sont des substances ou objets présentant un danger pour la santé, la sécurité, les biens ou l'environnement.

Leur transport est plus important le long des grands axes de circulation, mais un accident peut cependant arriver n'importe où, du fait des besoins domestiques : livraison d'hydrocarbure dans les stations services, de fioul et de gaz chez les particuliers...

## > Les mesures de prévention et réglementation

La circulation des matières dangereuses par voies routières et ferroviaires est réglementée par des accords européens, elle peut aussi être régulée par un arrêté du préfet ou du maire. La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur le véhicule, permettant ainsi aux services d'intervention de connaître immédiatement la dangerosité du produit et le risque induit.



### SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT :

Relevez si possible les numéros sur la plaque orange à l'avant ou à l'arrière du camion, ainsi que le pictogramme qui affiche le symbole du danger principal, pour permettre aux secours d'identifier les produits.

Éloignez-vous le plus rapidement possible.

**ALERTEZ LES SECOURS AU 18 OU 112**

## > Les bons réflexes

### Consignes générales



### Consignes spécifiques :

- > Fermez et bouchez les entrées d'air (portes, fenêtres et aérations),
- > Arrêtez le chauffage, la climatisation, la ventilation, pour limiter la pénétration des produits toxiques dans votre abri.



**Ne fumez pas et évitez toute flamme ou étincelle (danger d'explosion)**

# > En cas de danger ou d'alerte

## Début de l'alerte



(en dehors du premier mercredi du mois)

## Fin de l'alerte



## > Consignes à respecter



> Abritez-vous



> Écoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9



> Coupez le gaz et l'électricité



> Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités



> N'allez pas chercher vos enfants à l'école



> Ne téléphonez pas

## > Pour donner l'alerte si vous êtes témoin d'un accident

- > Pompiers : 18 ou 112
- > Samu : 15 ou 112
- > Gendarmerie nationale : 17
- > Mairie de Salins-Les-Thermes : 04 79 24 03 58